



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2013, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement pour le 1^{er} versement, soit le 28 mars 2013 et les 26 juin 2013 et 24 septembre 2013 pour les deuxième et troisième versements.

Donné à Yamaska, ce 25^e jour du mois de février de l'an deux mille treize.

Alain Beaugard
Directeur général et
secrétaire-trésorier